

A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIÉTAIRES**

Séance du 16 Mars 2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	13
Présents	10
Représentés	0
Absents	3

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 01 mars 2021 s'est réunie à MONTAGNAC LA CREMPSE sous la présidence de Mr DENOIX Christian

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_AP_1
Objet : élection du Syndicat

Monsieur le, président, rappel que chaque année les mandats de la moitié des membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

Mr BEGAUDEAU Bernard, Mr GAILLARD Patrick

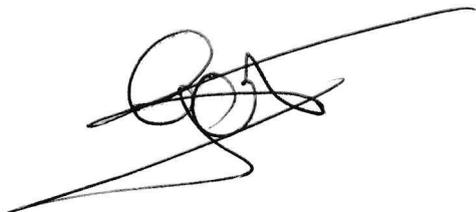
Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention : 0 - Voix pour : 10 - Voix contre : 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
 - o Mr BEGAUDEAU Bernard
 - o Mr GAILLARD Patrick

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GAILLARD Patrick

Le Président,
DENOIX Christian




A.S.A de MAISON BASSE
Mairie
24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 16 Mars 2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	13
Présents	10
Représentés	0
Absents	3

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 01 mars 2021 s'est réunie à MONTAGNAC LA CREMPSE sous la présidence de Mr DENOIX Christian

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_AP_2
Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée de propriétaire, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 10 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
GAILLARD Patrick

Le Président,
DENOIX Christian




AR PREFECTURE

024-292401114-20210316-2021_AP-DE
Regu le 16 Mars 2021
A.S.A de MAISON BASSE
Mairie

24140 MONTAGNAC LA CREMPSE

Etablissement Public Administratif

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE
DES PROPRIETAIRES**

Séance du 16 Mars 2021 à 14 h 00

Nombre de propriétaires	
En exercice	13
Présents	10
Représentés	0
Absents	3

L'assemblée des propriétaires sur convocation adressée le 01 mars 2021 s'est réunie à MONTAGNAC LA CREMPSE sous la présidence de Mr DENOIX Christian

Mr GAILLARD Patrick est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_AP_3

Objet : information tarification

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Abonnement :

Réseau Maison Basse : 250,00 € / module répartis en 2 appels
125 € / module appel en Mars
125 € / module appel en Juin

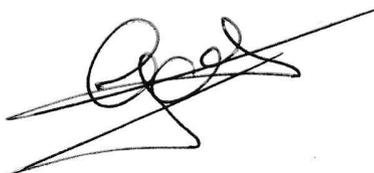
Réseau les Masserie : 50.00 € / module répartis en 2 appels
25 € / module appel en mars
25€ / module appel en Juin

- consommation: 0,10 € / m3 appel en Novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

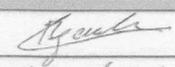
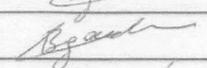
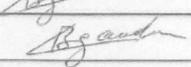
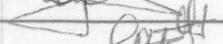
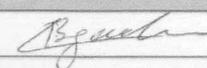
Le Secrétaire de séance,
GAILLARD Patrick

Le Président,
DENOIX Christian



ASA de Maison Basse
Mairie 24140 MONTAGNAC LA CREMPSEAssemblée des propriétaires
du : 16 Mars 2021

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
BEGAUDEAU BERNARD			
- BEGAUDEAU BERNARD	1,50	0,00	
- COURTOY LOUIS YVES	1,00	0,00	
- MARTINET HENRI	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		3,50	0,00
DEFFIEUX STEPHANE			
- DEFFIEUX STEPHANE	1,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		1,50	0,00
EARL DE FERRUS			
- BOYER JEAN CLAUDE	2,00	0,00	
- FAVARD ANDRE	3,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		5,00	0,00
EHRET MATHIEU			
- EHRET MATHIEU	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		1,00	0,00
GAEC DENOIX			
- DENOIX Christian	4,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		4,50	0,00
GAEC RHEA66			
- BONNAMY GUILLAUME	2,00	0,00	
- GAILLARD HENRI	6,00	0,00	
- GAILLARD PATRICK	6,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		14,00	0,00
BEGAUDEAU BERNARD			
- BEGAUDEAU BERNARD	0,00	8,00	
<i>Total de l'usager =</i>		0,00	8,00
BEGAUDEAU DOMINIQUE ET PATRICK			
- BEGAUDEAU DOMINIQUE ET PATRICK	0,00	4,00	
<i>Total de l'usager =</i>		0,00	4,00
<i>Total sur la Structure =</i>		29,50	12,00

MEMO : Unité S1 = Module Unité S2 = Module Masseries